

23-12-08 BIS Administration Générale – Cessions

Mise en vente d'une parcelle de terrain

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 23-11-19, le Conseil Municipal a prononcé le déclassement du domaine public d'un terrain de 1 272 m² issu de la parcelle AD 253.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune et que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Le Conseil municipal est donc appelé à valider la cession d'une parcelle communale non encore cadastrée et d'en définir les conditions générales de vente.

Le cahier des charges précisant l'ensemble des modalités de la vente est annexé à la présente délibération.

Le prix fixé pour cette parcelle a été évalué par la DGFIP à un prix au mètre carré de 157 € minimum.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à titre onéreux du terrain précité non cadastré, d'une superficie de 1 272 m² issu de la parcelle mère AD 253,
- d'approuver le cahier des charges joint à la présente et notamment le prix qu'il prévoit,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession à titre onéreux du terrain précité non cadastré, d'une superficie de 1 272 m² issu de la parcelle mère AD 253,
- d'approuver le cahier des charges joint à la présente et notamment le prix qu'il prévoit,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 12 décembre 2023**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 11 décembre 2023

23-12-08 BIS Administration Générale – Cessions

Mise en vente d'une parcelle de terrain

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 23 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. TALIA à M. DI PAOLO
Mme LAFON à Mme PAPIN
Mme MOURGUES à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :